

La Direction de l'administration juridique et des instances

La Direction de l'administration juridique et des instances assure la centralisation des actes de la commune (délibérations, décisions, arrêtés, actes de publications et de notifications), la gestion des instances (conseils, commissions, bureaux municipaux) et des assurances. Elle est en charge de la gestion des contentieux, des plaintes et du conseil juridique.

Accès et contact :

Téléphone : 01 48 90 20 00

Niveau 4 du Centre administratif

NOUVEAU : GUICHET UNIQUE

À partir du 4 septembre 2017, l'accueil du Centre administratif municipal évolue.

Un « guichet unique » sera installé dès l'accueil, au rez-de-chaussée. Les Orlysiens auront la possibilité d'y effectuer toutes leurs démarches simples et pourront y obtenir la plupart des renseignements qu'ils recherchent (état civil, logement, aides, enfance...).

De nouveaux horaires sont également mis en place :

- > Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h45-12h30 / 14h-17h30
- > Jeudi : 14h-17h30
- > Samedi : 8h45-11h45